



# Agence Régionale de Santé

## Mise en œuvre du Contrat Local

### Note de suivi type du Contrat Local

#### **PRESENTATION DU DOCUMENT**

Le Contrat Local a pour objectif de prévenir le recours aux soins non programmés et aux urgences des personnes âgées de plus de 75 ans du territoire et a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

A compter de sa signature, les actions prévues au Contrat seront mises en œuvre sur une durée de cinq ans par les acteurs locaux (ARS, CG, hôpital local, Professionnels de santé, EHPAD, SSIAD, CLIC, ...), sous le pilotage de l'animateur du Contrat.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Contrat, sont mis à la disposition de l'animateur les outils d'animation et de suivi suivants dont une Note de suivi du Contrat type.

Le présent document constitue ainsi **une proposition de note de suivi type du Contrat**. Celle-ci, élaborée par l'animateur du Contrat à un rythme semestriel, a notamment pour objectifs de :

- Réaliser un état d'avancement synthétique de la mise en œuvre des actions ;
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées (et alertes) nécessitant un arbitrage des acteurs décisionnaires ;
- Lever les points de blocage et mettre en œuvre des actions facilitantes.

Elle est notamment adressée aux acteurs signataires du Contrat.

La présente Note de suivi type contient les points suivants :

1. Objet de la note .....	1
2. Faits marquants de la période .....	2
3. Point sur l'avancement du Contrat .....	2
3.1 Suivi des actions .....	2
3.2 Suivi de la relation contractuelle .....	2
3.3 Suivi de la consommation des crédits mobilisés .....	3
4. Résultats intermédiaires des actions du Contrat .....	3
5. Arbitrages attendus .....	4

#### **1. OBJET DE LA NOTE**

La présente note dresse un état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat.

A destination notamment des acteurs signataires du Contrat, cette note vise à :

- Informer les acteurs susvisés de l'avancement des actions prévues au Contrat ;
- Réaliser un suivi de la relation contractuelle (Comité stratégique, Comité d'intégration, ...) ;
- Suivre l'évolution de la consommation des crédits mobilisés dans le cadre du Contrat ;

- Suivre les résultats intermédiaires des actions du Contrat.

Cette note a été établie sur la base des tableaux de bord de suivi des actions et de la relation contractuelle et des indicateurs de résultats des actions.

## **2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

Ce point présente les faits marquants intervenus depuis la précédente note de suivi du Contrat afin d’apporter aux acteurs décisionnaires un éclairage synthétique sur le déroulement de sa mise en œuvre. Il précise notamment :

- Les principaux travaux menés sur la période ;
- Les livrables élaborés par les groupes de travail au cours de la période ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions ;
- Les points d’attention que l’animateur du Contrat souhaite porter à la connaissance des acteurs décisionnaires (retard dans le calendrier de mise en œuvre, défaut de mobilisation des acteurs du territoire, besoins en moyens humains et financiers,...).

Pour élaborer ce point, l’animateur pourra exploiter les informations contenues dans le tableau de suivi des actions, celui de la relation contractuelle, les comptes-rendus des groupes de travail, ainsi que tout autre document élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat contenant les informations susvisées.

## **3. POINT SUR L’AVANCEMENT DU CONTRAT**

### ***3.1 Suivi des actions***

Ce point décrit l’avancement des actions menées par les acteurs du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat. Pour chaque action du Contrat, sont notamment reprises les informations suivantes :

- Le taux de réalisation de l’action (*sous la forme d’un pourcentage de réalisation*) ;
- Le respect du calendrier de sa mise en œuvre ;
- La tendance d’évolution de sa mise en œuvre ;
- Les éventuels freins rencontrés.

Pour élaborer ce point, l’animateur du Contrat pourra exploiter les informations contenues dans le tableau de suivi des actions, notamment l’onglet de synthèse qui reprend pour partie les informations ci-dessus.

### ***3.2 Suivi de la relation contractuelle***

Ce point recense les réunions des instances de gouvernance du Contrat tenues au cours de l’année (comités stratégiques, comités d’intégration et groupes de travail de chaque action). Il indique également le niveau de mobilisation des acteurs du territoire à ces instances.

INSTANCE	OBJET / ACTION	DATE DES REUNIONS	TAUX MOYEN PARTICIPATION
Comité stratégique	[Préciser l’objet des réunions du comité stratégique]		
Comité d’intégration	[Préciser l’objet des réunions du comité d’intégration]		
Groupes de travail	1. Structurer la gouvernance du territoire et soutenir		

<b>par objectif opérationnel</b>	les dynamiques locales		
	2. Développer outils de la coordination entre acteurs		
	3. Améliorer l'accès des PA à l'expertise gériatrique		
	4. Améliorer l'accès des PA aux autres spécialités		
	5. Développer l'accès direct en SSR		
	6. Favoriser le maintien à domicile		
	7. Encourager le recours à des structures alternatives		

Pour élaborer ce point, l'animateur du Contrat pourra exploiter les informations contenues dans le tableau de suivi de la relation contractuelle.

### **3.3 Suivi de la consommation des crédits mobilisés**

Ce point vise à suivre la consommation des crédits mobilisés pour le financement des actions du Contrat. Pour ce faire, le tableau ci-dessous recense pour chaque action :

- Les financements consommés à date ;
- Les financements disponibles ;
- L'origine des fonds (PLFSS–Expérimentation de l'article 70, ENMR, ARS, Collectivités territoriales).

ACTION PAR OBJECTIF OPERATIONNEL	OBJET	SUIVI DE LA CONSOMMATION DES CREDITS			ORIGINE DES FONDS
		Crédits prévu	Crédits consommés	Crédits restant	
1. Structurer la gouvernance du territoire et soutenir les dynamiques locales					
2. Développer outils de la coordination entre acteurs					
3. Améliorer l'accès des PA à l'expertise gériatrique					
4. Améliorer l'accès des PA aux autres spécialités					
5. Développer l'accès direct en SSR					
6. Favoriser le maintien à domicile					
7. Encourager le recours à des structures alternatives					

## **4. RÉSULTATS INTERMEDIAIRES DES ACTIONS DU CONTRAT**

Ce point présente les résultats intermédiaires obtenus suite à la mise en œuvre des actions prévues au Contrat. Il contiendra ainsi les indicateurs de résultats définis lors de l'élaboration du Contrat (lesquels sont précisés dans l'onglet « résultats » du tableau de suivi des actions).



## 5. ARBITRAGES ATTENDUS

En lien avec les points d'attention décrits au point 2 « faits marquants de la période » de la présente note de suivi du Contrat, l'animateur précise ici les éventuels arbitrages attendus des acteurs décisionnaires du Contrat (ARS, Communautés de communes).

\*\*\*